



ALBI, le 04 février 2021

ETAT-MAJOR
Groupement : Gestion des Risques –
Préparation Opérationnelle

2021/88 – GD

Affaire suivie par :
Lieutenant Gilles DARBLADE

Le directeur départemental
du service d'incendie et de secours du Tarn
à

Monsieur le chef de service
Direction Aménagement
Service urbanisme
Técou BP 80133

81604 GAILLAC Cedex

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE CADALEN

DOSSIER : PLAN LOCAL D'URBANISME
OBJET : **Modification du PLU de CADALEN de la communauté d'agglomération GAILLAC-
GRAULHET**
REFERENCE(S) : Votre courrier en date du 04 février 2021

Par courrier ci-dessus référencé, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cadalen.

Ma réponse portera essentiellement sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Hors des villes et bourgs principaux, les ressources en eau disponibles en cas d'incendie, sont souvent insuffisantes pour intervenir efficacement. Le nombre et la localisation des points d'eau incendie ne permettent pas d'assurer une couverture du risque incendie de manière optimale, certains secteurs demeurant sans aucune défense extérieure contre l'incendie.

Aussi, tout développement de l'urbanisation doit nécessairement être accompagné d'un renforcement de la défense extérieure contre l'incendie adapté aux risques créés mais aussi existants (nombre, distance, disponibilité, volume). La réalisation d'un schéma communal ou intercommunal de DECI constituerait une bonne pratique pour aboutir à cet objectif.

Le Lieutenant Gilles DARBLADE se tient à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur départemental et par délégation
le chef du groupement gestion des risques,

Commandant Jean-Marie BEAU.

